

Procès-verbal du conseil de l'UFR SVTE du mardi 28 mars 2017 à 9 heures

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. CHERKAOUI-MALKI (procuration à M. WENDEHENNE), M. FAIVRE (présent à partir de 9h10), M. FARA (présent jusqu'à 13h15), MME LE BON (procuration à Mme LELOUP), MME LEBORGNE-CASTEL, MME LELOUP, MME VENNIN (présente jusqu'à 12h20), M. WENDEHENNE.

- *Excusé:* M. DEMARQUOY

Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD, M. MANIERE, M. MOREAU (procuration à M. FAIVRE), MME OLIVE (procuration à M. MANIERE jusqu'à 11h20 puis présente), M. PELLENARD (présent à partir de 9h15), M. POINSSOT, M. RIALLAND (présent à partir de 9h30), MME ROSNOBLET (présente jusqu'à 11h40), MME TROMPIER (procuration à M. RIALLAND), MME VERNOUD (procuration à MME LEBORGNE-CASTEL).

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

MME BELLENGER (présente jusqu'à 11h50), M. DER, MME EVROT-CARRICAN, MME GAETAN, M. ROLLIN (présent jusqu'à 11h50).

Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

MME BOUDIER (présente de 10h jusqu'à 13h25), M. MEYER (procuration M. SZEWCZYK), MME SUZIALUK (présente de 9h30 jusqu'à 11h50 puis de 12h20 à 13h35), M. NOCETO (procuration Mme SUZIALUK, présente de 9h30 jusqu'à 11h50 puis de 12h20 à 13h35), MME ASSFELD (procuration à Mme BOUDIER de 10h jusqu'à 13h25), M. SZEWCZYK (suppléant), M. GERARDIN (suppléant, présent à partir de 10h)

- *Absents :* M. SURUGUES, MME DAGHER, MME GENIN (suppléante)

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

MME VAN OVERSTRAETEN (procuration à MME ROSNOBLET jusqu'à 11h40), M. GERVAIS (procuration à M. POINSSOT), MME LECOURT-CAPDEVILLE (procuration à M. PELLENARD), MME PRUDON-DESGOUTTES, M. ANSEL (procuration à M. NARCE), M. MONNOT (procuration à M. FARA).

- *Absente :* MME DECHELOTTE.

Membres consultatifs

- Présent : M. BATT (jusqu'à 11h45)

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR ;

- *absente : Mme SALVADORI*

Membres invités

- *Présentes :*

MME CASAS, responsable de l'antenne financière,
MME CHALUMEAU, secrétaire de direction de l'UFR,
MME THOMAS, responsable du service scolarité.

Le quorum étant réuni, la séance peut valablement se tenir.

▪ Informations du directeur d'UFR

• Dialogue d'Objectifs et de Moyens (DOM)

Le Directeur d'UFR explique que le dialogue d'Objectifs et de Moyens (DOM) avec la gouvernance de l'uB est prévu le 11 avril 2017 ; l'UFR sera l'une des premières composantes à être reçue. L'objectif est de faire valoir nos besoins en crédits de fonctionnement, en dotation horaire et de présenter nos propositions pour la campagne d'emplois 2018.

• Gestion des projets I-site

Notre UFR a été retenue sur plusieurs projets, portés par la COMUE, mais la gestion effective est déléguée aux établissements et ce, sans moyens supplémentaires. Les modalités de cette gestion s'avèrent complexes car le logiciel retenu par la Comue (Cocktail) n'est pas utilisé à l'université de Bourgogne. Les gestionnaires de l'antenne financière devront s'y former, ce qui représente un travail d'adaptation considérable.

M. Rollin rappelle que la COMUE était censée simplifier la gestion. Or, on constate que, même dans les écoles doctorales, les agents doivent assurer des doubles saisies car la rationalisation n'a pas eu lieu.

Le Directeur d'UFR ajoute qu'une réflexion porte actuellement sur une éventuelle mutualisation des moyens en personnels pour une gestion de plusieurs projets au niveau des composantes ou de l'université. Le recrutement de contractuels dédiés à cette gestion pourrait être envisagé, mais il ne compensera pas la surcharge de travail des personnels actuels des antennes financières.

Mme Clerget suit le projet et a assisté à plusieurs réunions prévues initialement à une fréquence bimensuelle avec les DGS de l'uB, de la COMUE et les gestionnaires concernés. Il en est ressorti que les procédures ne sont pas

écrites et que le logiciel de gestion et la plate-forme pour les missions sont différents de ceux utilisés par l'uB. Les formations pourraient avoir lieu la 1^{ère} quinzaine d'avril.

Mme Vennin demande s'il ne serait pas possible de demander un reversement financier pour gérer ces crédits avec notre propre logiciel.

Mme Clerget a déjà émis cette suggestion mais la réponse a été négative.

M. Poinssot ajoute que se pose également le problème du recrutement des étudiants RI sur ces masters I-site. La COMUE n'a pas de structure de gestion et la procédure n'est pas encore arrêtée pour cette année de mise en place. La question n'a pas été anticipée.

Mme Prudon-Desgouttes regrette qu'Agrosup Dijon n'ait pas été invité à ces réunions bimensuelles. Agrosup Dijon utilise déjà Cocktail mais ce n'est pas simple. On ne sait pas, en effet, comment se fera le relai administratif et le recrutement des étudiants pour la rentrée de septembre, rien n'a été anticipé dans la gestion. Les enseignants-chercheurs ont été encouragés à répondre à l'appel à projets mais certaines UMR ou autres ont déposé leur projet directement à la Comue.

Le Directeur d'UFR souligne que les composantes, en plus d'être gestionnaires, risquent d'être responsables et comptables d'éventuelles erreurs devant l'uB et la Comue. En cas d'erreur, il est à craindre que la responsabilité de l'uB ne se retourne sur l'UFR, ce qui n'était pas envisagé initialement. Il conviendra donc d'être attentifs à la bonne ventilation des crédits.

Mme Vennin, membre du CAC de la Comue, inquiète de l'état d'avancement de la gestion des projets I-site, insiste pour que les multiples inquiétudes soient remontées à la gouvernance de la Comue, laquelle doit se mettre en place et ne pas empêcher l'UFR de fonctionner.

M. Rollin précise qu'une somme est prévue pour recruter du personnel dédié à cette gestion, globalement. La Comue dispose d'un délai de 18 mois et devra rendre des comptes qui engageront le versement de la totalité de la subvention annoncée. Les élus ont signalé les difficultés : il n'y a pas eu d'anticipation et des personnels administratifs quittent la Comue. Le contrat de site doit impérativement être signé au plus tard le 10 avril, ce qui contraint à réunir 3 conseils le même jour. Si les consensus ne sont pas atteints, le calendrier ne sera pas respecté.

M. FAIVRE pense que l'enveloppe va diminuer compte tenu du nombre de projets engagés.

Par ailleurs, une enveloppe dédiée au recrutement de personnel existe également au sein des projets.

MME Leloup précise avoir entendu à la commission de la recherche de l'uB que l'enveloppe pour I-site serait conservée.

M. Rollin a, quant à lui, entendu le président au dernier CA dire que l'enveloppe pourrait diminuer.

MME Prudon- Desgouttes rappelle que des postes avaient été créés. Par ailleurs, il semble que M. Chaillet ait parlé des RCE pour la Comue mais dans ce cas, l'autonomie des établissements et le modèle fédéral seraient remis en cause.

M. Pellenard, élu au CAC de la Comue, précise qu'il n'a pas d'information sur ce point. Il semble qu'il y ait un blocage au niveau du conseil des membres, ce qui a entraîné l'annulation du CAC.

- **Bilan des cours ouverts**

Le Directeur d'UFR souligne que le succès a été très moyen : seules deux propositions d'ouvertures de CM aux lycéens ont été rendues à l'UFR. Il regrette cette faible participation, dans la mesure où ces cours ouverts sont une vitrine qui pourrait permettre d'accroître l'attractivité de l'UFR. Il souhaiterait que la commission de l'enseignement réfléchisse à la façon de préparer cet appel pour y répondre de façon plus soutenue l'année prochaine.

- **Plan de Retour à l'Équilibre**

La situation financière déséquilibrée de l'université implique la mise en place d'une stratégie de retour à l'équilibre. Un comité de pilotage et des groupes de travail y réfléchissent. Des propositions doivent en émerger, qui seront présentées au CA en juillet.

Mme Clerget ajoute que l'UFR est représentée dans ce processus : elle-même fait partie du comité de pilotage et siège dans 2 groupes de travail (offre de formation et RH), Mme Casas s'implique dans le groupe « recettes » et Mme Bassereau (UMR Biogéosciences) dans celui des charges.

- **Compte-rendu de la conférence des Directeurs de composantes du 07/03/2017**

- I-site : l'appel d'offres de cette année permet d'arriver à 9 au niveau national et à 3 IDEX. L'enveloppe sera partagée entre les lauréats, la dotation à attendre sera au mieux conservée.
- Offre de formation : l'université travaille au retour à l'équilibre en axant ses efforts sur la masse salariale et la charge d'enseignement. C'est le 6 avril que l'UFR aura la réponse de l'uB sur sa nouvelle proposition au cours d'une réunion « soutenabilité ». Peut-être que de nouveaux changements nous seront imposés. Le 10 mai est prévue la présentation des maquettes en CFVU.
- PIA III : volet licence. La question du pilotage a été posée par certains directeurs de composantes et la réponse a été qu'un travail était en cours en central, auquel les UFR n'ont pas, pour l'heure, été associées. Une réunion d'information est prévue le 11 avril prochain, avec un contour assez flou (Comue, établissement ?). La COMUE va porter le projet PIA III, des axes ont été évoqués mais sans contenu précis pour l'instant. L'échéance du 8 juin approche très rapidement.

MME Prudon-Desgouttes précise que l'un des axes porte sur les nouveaux cursus à l'université, qui doit montrer la transformation pédagogique.

Le Directeur d'UFR indique que la CDUS travaille sur un projet national propre, porté par l'UFR de chimie de Strasbourg, qui concernerait 10 UFR au démarrage, avec intégration progressive d'autres UFR au fil de l'eau. L'objectif est le développement de nouveaux cursus pour les étudiants ne poursuivant pas en master, qui seraient intermédiaires entre les actuelles licences générales et professionnelles avec des débouchés professionnalisants. On ne sait pas si l'uB et /ou la Comue donneraient leur autorisation à une participation de

l'UFR, qui nécessite un engagement de la Présidence de l'Université. A noter que trois prix Nobel soutiendraient le projet. Un diaporama de la CDUS est projeté.

Pour M.FAIVRE, ce serait dommage que l'UFR ne puisse pas y participer ; la question qui se pose est : peut-on être dans plusieurs projets?

M. Pellenard précise que les axes évoqués par M.Chaillet dans son courrier sont la réussite en licence et l'insertion professionnelle.

MME SUZIALUK pense que les étudiants auront le choix entre licence et bachelor.

Le Directeur d'UFR pense qu'il y a une place à trouver pour les étudiants qui ne sont pas prêts à poursuivre en master, mais comment articuler cela avec les licences professionnelles ?

M. Poinssot fait état de demandes émanant d'étudiants étrangers car bachelor est un terme international. Il suggère d'intégrer cela dans le projet, ce qu'approuve le Directeur d'UFR.

M. Fara souhaite aborder un autre axe du PIA3, encore en phase embryonnaire, les Ecoles Universitaires de Recherche (EUR). Ces « graduate schools » peuvent impliquer des modules de master, donc les responsables seront consultés. Le calendrier de dépôt des projets est identique à celui des projets licence. C'est le lien formation/recherche qui est en question, avec des périmètres laboratoires/enseignement à définir et développer. On n'a pas trouvé de porteur pour « environnement/ Aliment », c'est assez compliqué.

Le Directeur d'UFR ajoute que le choix a été fait à la Comue de candidater sur trois axes : sciences et techniques, environnement et aliment, santé. Sur ce dernier volet, M. Narce est impliqué fortement dans la réflexion. Un projet global doit être déposé par la Comue, élaboré en partenariat entre différentes composantes de l'uB et de l'UFC. Les M2 doivent s'y insérer, de même que les écoles doctorales, les équipex et les labex. Un jury international évaluera les projets. Le cadre administratif des dossiers n'est pas encore connu et le délai est court. Même s'il n'adhère pas sur le fond sur le principe des financements de l'enseignement et de la recherche sur appel à projet, il estime que si l'uB ne candidate pas, elle perdra beaucoup en visibilité. Les commissions de la recherche et de la pédagogie seront associées à la réflexion sur ces projets.

M. Wendehenne partage ce point de vue et recommande de faire attention aux écoles doctorales qui peuvent être sur deux axes.

Le Directeur d'UFR, qui a eu un contact avec le VP recherche de la Comue, a appris qu'un appel d'offres avait été lancé pour l'accompagnement du montage des projets par un cabinet de consultants.

- **Modification des horaires de la cafétéria**

Mme Clerget communique un changement à venir dans les horaires d'ouverture de la cafétéria, à la demande des utilisateurs :

- de 7 h 45 à 15 h 15 de septembre à avril (14 h 30 le vendredi)
- de 9 h 00 à 15 h 30 en mai, juin et la 1^{ère} semaine de juillet (14 h 30 le vendredi).

- **Réflexion à engager sur la modification éventuelle des statuts de l'UFR**

Le Directeur d'UFR fait état d'une demande de l'uB de passage au CA de juillet des modifications de statuts présentées par les composantes. Le bureau sera prochainement réuni sur ce sujet. Les statuts sont en ligne, chacun est invité à les consulter et à réfléchir à des modifications éventuelles. Compte tenu de la nouvelle offre de formation, une réflexion pourrait avoir lieu autour de la pertinence des actuels départements.

En réponse à une question de M. Manière, il n'est pas possible de faire coïncider les contrats quinquennaux et les renouvellements de conseils (ceci est réglementé dans le Code de l'Education).

- **Approbation du PV du Conseil du 16 février 2017**

 **Unanimité (37 pour)**

- **Questions relatives aux ressources humaines :**

- **Campagne d'emplois pour 2018**

(Compte-rendu de la commission de l'enseignement réunie le 14/03/2017 et de la Commission de la recherche réunie le 15/03/2017)

Le Directeur d'UFR rappelle, à l'attention des nouveaux membres du conseil, les étapes du DOM. Sur le plan des ressources humaines et des finances, les discussions se déroulent en plusieurs phases. La première se déroulera le 11 avril prochain, avec une réunion de dialogue avec la gouvernance. Puis, début juillet, la gouvernance rendra ses arbitrages, légèrement négociables. En septembre, les discussions seront closes, puis les conseils centraux voteront. A une époque, les laboratoires et UFR étaient auditionnés à des moments différents, mais notre composante a toujours considéré que l'entretien devait avoir lieu dans sa globalité. Depuis l'origine de la procédure du DOM, les aspects pédagogiques et recherche sont abordés simultanément lors du DOM, après travaux des commissions de la pédagogie et de la recherche et synthèse de l'UFR.

Pour le DOM 2017, le contexte n'est pas favorable, le Président a laissé entendre que l'année 2018 pourrait être une année blanche en termes de campagne d'emplois mais il ne faut pas non plus s'inhiber totalement. Même les postes vacants sont susceptibles d'être gelés (avec recrutement de vacataires ou d'ATER) ou redéployés.

M.ROLLIN rapporte la conclusion des experts missionnés par l'uB : les gels de postes sont indispensables.

Le Directeur d'UFR invite les deux responsables des commissions « recherche » et « enseignement » à faire état de leurs travaux.

- 1. Enseignants et enseignants-chercheurs**

- **postes susceptibles d'être vacants**

 **PRAG d'anglais : retraite de Mme Catherine BRACIEUX-PERRI au 01/09/2018.**

M. Faivre explique que l'UFR a besoin d'anglais scientifique dans ses formations ; en conséquence, la commission de l'enseignement a voté à l'unanimité en faveur d'une publication de ce poste.

En réponse à MME Bellenger qui souhaite savoir si le nombre d'heures d'anglais a évolué dans les futures maquettes, M. Faivre répond qu'il n'y a pas de baisse.

Le Directeur d'UFR pense que l'anglais devrait se renforcer, notamment en raison du PIA3. Le volume horaire est très important et ce serait catastrophique si l'on n'avait pas le poste, d'autant qu'une nouvelle PRAG va arriver à la rentrée 2017.

M. Batt, responsable du département des langues, ajoute que le nombre d'heures d'anglais est déjà insuffisant : 2h tous les 15 jours en L1 et L2, 2 h par semaine en L3. Les quatre enseignants sont déjà très sollicités (20 à 24 h par semaine au premier semestre) et il leur serait totalement impossible de faire plus, dans un contexte de surcharge déjà important.

Le Directeur d'UFR soumet au vote :

- **Demande de publication, profil anglais scientifique**

✚ **Unanimité (37 pour)**

➤ **demandes de créations d'emplois d'enseignants-chercheurs**

M. Faivre donne lecture du classement retenu par la commission de l'enseignement (ci-dessous). Le sentiment de la commission est une certaine lassitude devant ce type de travail, sachant l'issue que la gouvernance y oppose. La position de la commission est de rester sur le classement historique de ces demandes, dans l'attente de l'observation durant la première année de mise en place des nouvelles maquettes.

M. Wendehenne explique que la commission recherche a classé les postes par lots de priorité (3 en 1, 2 en 2), en fonction de l'historique de ses travaux et des classements de l'UFR et des priorités des UMR. La commission a relevé l'absence de profil clair pour le poste en 66 A mais M. Narce a apporté les éléments de réponse. Le classement a été voté à l'unanimité ; le poste de PRAG n'a pas été examiné puisqu'il ne comporte pas de partie recherche.

Le Directeur d'UFR se réjouit que les deux commissions aient travaillé de façon convergente.

MME Vennin pense que si la campagne d'emplois est gelée, il n'est pas utile de passer trop de temps là-dessus, même s'il est nécessaire de faire le travail.

M. Poinssot remarque que le champ disciplinaire de biochimie va ressentir le départ de M. Bentejac (poste redéployé).

Le Directeur d'UFR soumet au vote ce classement :

1. **MCF section CNU 64 profil « biochimie des membranes, biochimie des lipides et des protéines, signalisation »-UMR Agroécologie**
2. **MCF sections CNU 23.36 profil « dynamique des interfaces atmosphère-eau-sol : diagnostic et modélisation » - UMR Biogéosciences**
3. **PR sections CNU 68.69 profil « neurobiologie développementale et biologie animale »-UMR CSGA**
4. **MCF section CNU 66A profil « physiologie animale »-UMR 1231 Centre de recherche INSERM**
5. **PR section 36 profil « sédimentologie, environnement, paléoenvironnement » UMR Biogéosciences**
6. **PRAG secteur C, Sciences de la Vie et de la Terre**

 **Unanimité (37 pour)**

2. Personnels BIATSS

➤ postes vacants ou susceptibles de l'être :

- Le poste de technicien BAP A (José Solonot, parti le 1/9/2016) a déjà été arbitrée mais non publiée à concours en 2016 et 2017, avec nomination d'un contractuel. Il ne s'agit donc pas de rediscuter de la pertinence de cet emploi mais de renouveler la demande de publication.

Le conseil rappelle que ce poste doit être ouvert à concours en 2018.

- Le poste de technicien BAP E (Alain Festeau, qui part le 1/9/2017) a été arbitrée en maintien et gelé pour 2017-2018, avec nomination d'un contractuel.

Le conseil maintient sa demande de publication au concours en 2018.

M. Rollin insiste pour que ces postes apparaissent en maintien, avec demande de publication, au risque que le CA les « oublie ».

Le Directeur d'UFR résume :

1 poste de technicien BAP A : départ en retraite M. SOLONOT le 01.09.2016, non publié à concours en 2016 et 2017. 50% enseignement de biologie animale-collections/ 50% recherche UMR CSGA. Demande de publication à concours en 2018.

1 poste de technicien BAP E profil « gestionnaire de bases de données » non publié à concours en 2017 (départ en retraite M. FESTEAU le 01/09/2017)- (UMR 6282/ Laboratoire Biogéosciences 55%/ Artheis 15%/ UFR 30%). Demande de publication à concours en 2018.

➤ demandes de création d'emplois :

1. Assistant Ingénieur BAP A profil : « expérimentation et instrumentation biologiques » - UMR Biogéosciences 70% recherche, 30% enseignement

Les deux commissions étant d'accord sur le classement de ce poste en 1^{ère} position, le Directeur d'UFR soumet au vote :

 **Unanimité (37 pour)**


Puis un débat s'engage sur le poste de technicien demandé pour les serres et sur l'avenir de la structure, compte tenu de sa vétusté qui pourrait mettre les personnels en danger (droit de retrait évoqué) et qui occasionne des dépenses de fluides importantes. Des échanges ont eu lieu avec la gouvernance et la ville de Dijon, partie prenante de ce dossier des serres.

Pour départager les postes à classer en 2^{ème} et 3^{ème} positions, il est procédé à un vote :

- Classement en 2^{ème} position : technicien pour les serres :

 **21 votes pour – 3 abstentions**

- Classement en 3^{ème} position : technicien pour les serres :

 7 votes pour – 3 abstentions

En conséquence le classement retenu est le suivant :

1. **Assistant Ingénieur BAP A profil : « expérimentation et instrumentation biologiques » - UMR Biogéosciences 70% recherche, 30% enseignement**
2. **Technicien BAP A profil « production et expérimentation végétale » - Serres - 70% enseignement, 30% recherche**
3. **Technicien en biologie moléculaire BAP A - UMR Biogéosciences 70% recherche, 30% enseignement**

- **Informations rentrée 2017 pour les contractuels BIATSS**

- Atika SOUIDI est contractuelle au planning. Son poste sera publié au mouvement interne, l'uB lui a annoncé le non renouvellement de son contrat l'année dernière.
- Le renouvellement du contrat du concierge, Pierre-Yves Carême, est demandé pour un an.
- La situation du contractuel aux serres, Damien Caillot, sera évoquée, compte tenu de son ancienneté.
- La nomination de Mme Legoux va être demandée en tant que titulaire car elle a été reçue en deuxième position au recrutement sans concours.
- Demande de prolongation de Charlène Chevalier pour un an en attendant la publication au concours, sur poste de technicien.
Demande de recrutement d'un contractuel en attendant une publication au concours du poste de technicien gestionnaire de base de données.

Mme Bellenger demande si les contractuels, recrutés initialement pour moins d'un an, bénéficient également de 49 jours de congés lorsqu'ils atteignent un an d'ancienneté.

- **Campagne de recrutement 2017 des ATER et des doctorants contractuels**

- **Campagne de recrutement 2017 des ATER :**


M. Faivre cite les trois demandes reçues, dont deux sur postes vacants. Les perspectives ne sont pas optimistes mais ces demandes sont très importantes. Le classement proposé par la commission de l'enseignement pour les 3 demandes est :

- 1 : **ATER en 67^{ème} section (sur poste vacant de MCF de M. Alibert)**
- 2 : **ATER en sections 21-36 (sur poste vacant de MCF de Mme Cattin)**
- 3 : **ATER en sections 35-36 (ATER socle)**

M. Fara confirme les besoins criants en 67^{ème} et en 35-36^{èmes} mais préconise d'inverser le classement pour les deux premiers postes.

Deux propositions de classement sont mises au vote :

1^{ère} proposition : 1.67^{ème} ; 2. 21-36^{èmes} ; 3. 35-36^{èmes}

 **13 pour et 11 abstentions**

2^{ème} proposition : 1. 21-36^{èmes} ; 2.67^{ème} ; 3. 35-36^{èmes} :

🇫🇷 5 pour et 11 abstentions

En conséquence, le classement suivant est retenu :

- 1. ATER section CNU 67 sur poste vacant de MCF**
- 2. ATER section CNU 21-36 sur poste vacant de MCF**
- 3. ATER section CNU 35-36 sur socle**

➤ Campagne de recrutement des doctorants contractuels – rentrée 2017

M. Faivre communique le classement proposé par la commission de l'enseignement :

- 1. 67**
- 2. 67**
- 3. 35-36**
- 4. 35-36**
- 5. 64**
- 6. 66 A**
- 7. 65 microbiologie**
- 8. 67**
- 9. 35.36**
- 10. 64**
- 11. 66 A**
- 12. 67**
- 13. 35-36**
- 14. 67**
- 15. 68**

Une demande reçue hors délai en 68^{ème} est proposée en ajout en 15^{ème} position. MME ABED-VIEILLARD souhaiterait qu'il soit classé plu haut, ce qui est rejeté par M.Faivre.

Celui-ci ajoute qu'habituellement, l'uB ne nous restreint pas sur ces postes puisque le ministère les finance. Mais nous avons souvent un nombre insuffisant de candidats doctorants pour pourvoir ces postes.

M. Rialland demande comment peuvent être gérées les absences prolongées pour cause de maladie. Il ne semble pas possible de demander des ATER en cours d'année, ce sont des vacances qui compensent ces absences, mais de façon incomplète. Peut-être est-il possible, à la rentrée, si la personne est toujours en maladie, de demander un doctorant contractuel ?

Le Directeur d'UFR répond que c'est en effet problématique ; certes, un doctorant contractuel a été affecté en 2016-2017 pour compenser en partie l'absence d'une collègue mais rien ne dit qu'un renouvellement soit

possible : en effet, il faut que le congé maladie couvre une période d'enseignement correspondant à 64h d'enseignement, ce qui n'est pas le cas pour le moment concernant la prochaine année universitaire.

🚩 **24 pour, 7 abstentions**

▪ **Questions financières :**

• **Présentation des documents qui seront présentés au Dialogue d'Objectifs et de Moyens 2017**

Le DOM financier suit la même procédure que le DOM RH. L'UFR fait état de ses besoins pour l'année suivante. Y sont invités les directeurs et directeurs-adjoints, la responsable administrative, la responsable de l'antenne financière et les directeurs de laboratoires.

Il serait utopique de faire remonter des demandes pléthoriques mais pour autant, le DOM est une occasion d'assurer la visibilité de nos besoins auprès de la gouvernance.

Le Directeur d'UFR projette les documents qui seront remis au DOM et souligne les points essentiels :

- la dotation a baissé de 53 % de 2008 à 2017 (191 600 € en 2008, 90 000 € cette année), soit 101 600 € de moins. La comparaison est à périmètre équivalent dans la mesure où, en 2008, les amortissements n'étaient pas imputés sur les composantes, comme cette année où ils sont assumés en centrale. En 5 ans, la dotation (amortissements déduits) a diminué de 38.4% alors que le nombre d'étudiants s'est accru de 3.26%.

- Les ressources de l'UFR (dotation + taxe d'apprentissage + FC) ont baissé de 53 000 € entre 2013 et 2016, soit une baisse du montant par étudiant de 15 %. La situation est dramatique.

- la diminution des ressources est encore plus importante qu'indiqué ci-dessus en raison de la disparition d'une aide du pôle patrimoine aux frais de nettoyage des locaux (moins 2500 €), du non-renouvellement par l'uB d'une convention (moins 3000 €) et de la non-reconduction de l'enveloppe dédiée aux comités de sélection (moins 1700 €).

- Le montant de la taxe d'apprentissage accuse une chute de 35 % entre 2013 et 2016, due à un changement de l'assiette de répartition.

- La FC baisse également (moins 23.68% entre 2013 et 2016).

- La dotation de notre UFR par étudiant est la plus faible des UFR scientifiques : 34 % de moins par étudiant que l'UFR S&T, 47 % de moins que l'UFR STAPS.

MME Vennin souhaite savoir si la baisse de la dotation correspond au montant des amortissements qui étaient précédemment à la charge de l'UFR.

Mme Casas répond que c'est difficile à déterminer car une partie de l'amortissement est payée par la formation continue.

Plusieurs enseignants-chercheurs soulignent le coût des camps de terrain et suggèrent une mutualisation des minibus avec l'UFR STAPS par exemple.

Le Directeur d'UFR évoque la réflexion portée par M. Lévêque au sein d'un groupe de travail réuni à l'uB sur les véhicules. Une étude sur le coût comparé des achats et des locations de minibus avait été réalisée et le choix de l'uB a été de ne pas changer car la location n'était pas rentable. Il souhaite rappeler que ce sont des véhicules de l'UFR et non pas des sciences de la terre.

M. Pellenard souligne que les camps de terrain ont été réduits mais que les enseignants-chercheurs tiennent à garder ces sorties qui sont la force de l'UFR.

Mme Olive souhaite savoir si notre spécificité est prise en compte dans l'attribution des dotations.

Le Directeur d'UFR répond qu'il y a quelques années, une dotation de 10 000 €, désormais supprimée, avait été attribuée à l'UFR en rapport à son approche expérimentale. L'université, sollicitée depuis plusieurs années par l'UFR pour établir des critères de répartition des dotations, n'a pas souhaité ouvrir ce débat. De son côté, le ministère n'a jamais cherché à évaluer le coût d'un étudiant en fonction de sa spécialité.

MME Abed Vieillard indique avoir entamé la constitution d'un dossier pour l'attribution de fonds libres de formation continue. Ce dossier complexe, qui pourrait être finalisé en 2018, porterait sur l'équipement d'une salle informatique 3D en écologie.

MME Leloup évoque une possibilité de ressources via les formations courtes.

MME Prudon-Desgouttes souligne que chaque porteur de parcours vise des contrats de professionnalisation dans les fiches AOF mais le coût administratif est important et la question est de savoir comment on parvient à atteindre l'objectif.

Le Directeur d'UFR rappelle que l'UFR dépend du SEFCA. Les porteurs n'ont pas le temps d'aller rencontrer les entreprises, il faudrait pouvoir recruter une personne sur ressources propres. On y travaillera en bureau.

M. Faivre ajoute que la problématique est identique pour la collecte de la taxe d'apprentissage.

Pour conclure, Le Directeur d'UFR souligne les frais incompressibles de l'UFR (copies, affranchissement, ...) et les efforts de rationalisation déjà entrepris (non renouvellement d'un contrat- avenir à la scolarité, suppression de contrats inutiles, ...) et espère que l'uB n'amputera pas encore la dotation de l'UFR.

- **Adhésion à la CDUS : adoption de la cotisation 2017 d'un montant de 475€**

Celle-ci doit être votée par le conseil. Elle est en augmentation de 75 € en raison d'un changement de tranche dans l'effectif étudiant de l'UFR.

 **unanimité (30 pour)**

- **Questions pédagogiques :**

- **Offre de formation : retour de la DGESIP, soutenabilité de l'offre de formation et actualisation des maquettes**

M. Faivre explique que les maquettes modifiées devaient être rendues pour le 24/3, elles le seront avec un peu de retard. Les responsables de parcours de licence ont été invités à étudier une diminution de 10 h de leur volume horaire, pour anticiper la demande de baisse en central, mesure non proposée pour l'instant. Des TP ont été transformés en TD, sans impact sur le volume horaire.

Malgré les efforts considérables déjà consentis, notre offre reste supérieure d'environ 2 000 h à la dotation prévisionnelle de l'uB. Selon l'issue de la négociation le 6 avril avec l'uB, on baissera encore. Il reste un volet d'incertitude concernant la participation d'Agrosup, qui se tranchera au niveau de la gouvernance.

MME Prudon-Desgouttes évoque la position d'Agrosup par rapport aux enseignements cohabilités et au parcours GEIPI. Même si Agrosup n'est pas dans une situation aussi critique que l'uB du fait de son rattachement au ministère de l'Agriculture, l'avenir ne s'annonce pas nécessairement radieux financièrement (déficit de 300 à 500 000 €). Elle annonce qu'Agrosup prendra sa part dans le parcours intégré GEIPI mais la marge de manœuvre n'arrive pas au niveau demandé par l'UFR. Sur certains points, il est difficile d'harmoniser les pratiques, notamment pour les REH. Agrosup n'augmentera pas sa participation dans P2 Food. Peut-être faudra-t-il demander un financement aux autres UFR ?

Le Directeur d'UFR attend un déblocage au niveau des deux établissements ; Les discussions se poursuivent avec MM. Debeaufort et Wegmann et Agrosup. Les difficultés concernent P2 Food, un peu MP2, formations qui couteront plus cher à l'UFR sans qu'elle l'ait su et alors que les heures dispensées par nos EC y sont minoritaires. SVTE est l'une des UFR les plus en difficulté, alors qu'elle a déjà fait beaucoup d'efforts dans les années passées.

MME Leloup demande si l'uB ne peut pas soutenir P2 Food.

M. Faivre répond que l'uB a actuellement une logique comptable.

M. Poinssot fait état des questions d'étudiants étrangers qui demandent s'il existe à l'uB un parcours M1 + M2 en NSA.

Le Directeur d'UFR indique que la DGESIP a accrédité pour 6 ans toutes les mentions, excepté STPE qui est accrédité pour 2 ans, du fait du parcours Geitia porté par Agrosup qui a fait l'objet de réserves du ministère de l'agriculture.

MME Prudon Desgouttes se dit déçue que la demande d'Agrosup de rattachement du parcours Geitia ait mis la mention STPE dans cette situation.

- **mise en œuvre du régime dérogatoire d'admission en seconde année de Master, adoption des capacités d'accueil, dates de campagnes et critères d'examen des candidatures**

Ces modalités ne concernent que cette année 2017-2018. La sélection se fera sur dossier et éventuellement entretien. Le ministère demande à connaître les capacités d'accueil en master ainsi que les critères de sélection.

 **unanimité (30 pour)**

- **Modification de la date du contrôle terminal d'anglais en M1 SVS et M1 QAS : le 05/05 au lieu du 28/04**

La date initiale se trouvait pendant les vacances, d'où la demande de modification.

 **unanimité (30 pour)**

- **Calendrier universitaire 2017/2018**

M. Faivre explique que ce document n'est pas encore complet à ce jour. Faute d'accord trouvé au plus vite avec les responsables de licence, le directeur du département licence finalisera ce calendrier.

M. RIALLAND souligne qu'il faudra veiller à ce que les nouvelles maquettes tiennent dans le calendrier.

- **Présentation d'UNISCIEL le 28/03/2017 après-midi en vue d'une éventuelle adhésion de l'uB**

MME LELOUP annonce qu'une conférence avec Unisciel est prévue dans l'après-midi en visioconférence en vue de l'adhésion éventuelle de l'uB à cette ressource pédagogique numérique de e-learning. Il existe un appel à projet mais qui risque d'être sans réponse en raison des délais très courts. L'adhésion s'élève à 2500 €.

- **CR de la commission des locaux réunie le 3/3/2017**

Point reporté à une prochaine séance du conseil.

- **Questions statutaires :**

- **Election d'un étudiant pour siéger au conseil du département Licence.**

Un seul étudiant est candidat : Noé SURUGUES

A l'issue d'un vote à bulletins secrets, M. SURUGUES est élu :

 **26 pour**

- **Conventions :**

- **Convention avec AGROSUP Dijon relative au parcours GEIPI - 2016/2017**

Le Directeur d'UFR fait lecture des points principaux contenus dans cette convention, qui prend effet au 1/9/2016.

M. Rialland s'étonne du fait que les CM n'aient pas été comptabilisés dans cette convention. Il demande ce qui se passera si les effectifs de GEIPI impliquent un dédoublement d'amphithéâtre alors que, par mesure d'économies, les responsables pédagogiques ont regroupé les CM.

MME Prudon-Desgouttes répond que cela fait partie de la négociation et qu'une modification sur ce point remettrait en cause la participation d'Agrosup ailleurs.

M. Faivre explique que le groupe GEIPI est intégré au parcours CB. Or, c'est le nombre de parcours qui influe sur le nombre d'amphithéâtres et non l'effectif d'étudiants. Les étudiants de Geipi ne changent rien sur ce plan.

 **unanimité (28 pour)**

- **Convention de reversement uB/INRA pour les gratifications de stagiaires : versement de 20 000€ à l'INRA**

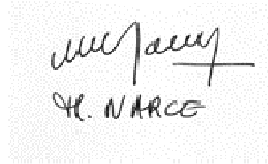
Le Directeur d'UFR donne la lecture de la convention. L'objet est un transfert de dotation en vue de la gratification par l'INRA des stagiaires accueillis dans ses locaux.

M.Wendehenne ajoute que cela permettra aux stagiaires d'accéder au restaurant administratif de l'INRA.

 **unanimité (28 pour)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 35.

Le Directeur de l'UFR SVTE



Handwritten signature of Michel Narce in black ink on a white background.

Michel Narce